

## PROCES-VERBAL des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE BOURAIL

### Séance du 26 juin 2024 – 3<sup>ème</sup> séance de l'année

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à treize heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de :

**Monsieur Patrick ROBELIN, Maire.**

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : 19 juin 2024.

- Membres présents :** (17) Mr Patrick ROBELIN, Maire, Mrs Mario BOUEARAN, Jean-Paul ROBELIN, Olivier HOUDAN, Mmes Josselyne MONTAZI, Virginie PAILLARD Adjointes au maire, Mrs/Mmes Michel SANITA, Joris BELPADRONE, Murielle ROUBIO, Myra-Flore BODEOUAROU, Steeve PARALET, Dorothée FOUYE, Milca KAPISSIRI, Marietta COLOMINA, Sylvain VALENTI, Marie-Pierre BOUFENECHÉ, Josiline BOI, Conseillers Municipaux.
- Membres absents excusés :** (8) Mme Odile OBRY, Adjointe au maire, Mr Angélo TUAL, Mr Cédric JIZDNY, Mme Rozanna ROY, Mr David UGOLINI, Mme Lysenka ARIIHOHOA, Mr Carlo BIMA, Mr Arnaud WURLHIN, Conseillers Municipaux et Mr Manuel LE-QUEN-D'ENTREMEUSE – Conseiller aux collectivités locales.
- Absents non excusés :** (3) Mr Bertrand PERRONNET, Mr Julien BOANEMOI, Mr Achille KASOVIMOIN.
- Procuration :** (1) Mr Thierry TERTRAIS au profit de Mr Jean-Paul ROBELIN.
- Secrétaire de la séance :** Mme Virginie PAILLARD est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par Mme Gillian GUATHOTI – directrice financière et secrétaire générale, et Mme Corinne HELLOUIN – secrétaire.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance

### LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

- Délibération modificative n°1 au Budget Principal 2024.
- Délibération portant modification des AP/CP sur le budget principal 2024.
- Délibération modificative n°1 au BA Eau 2024.
- Délibération portant création d'AP/CP sur le BA Eau 2024.
- Délibération modificative n°1 au BA Ordures ménagères 2024.
- Délibération autorisant la perception d'une redevance d'occupation du domaine public par la SEEB.
- Délibération autorisant le versement d'une subvention d'équipement à l'APE de l'école Louise MICHEL.
- Délibération autorisant la signature de l'avenant n°1 au contrat d'affermage de l'eau.
- Délibération autorisant la SIC à signer les marchés de MOE pour le compte de la mairie.
- Délibération autorisant la prise en charge de kits solaires.
- Délibération portant sur l'exonération de loyers pour les titulaires d'un emplacement de roulottes.
- Délibération d'attribution de subventions de fonctionnement.
- Délibération portant modification des tarifs municipaux.
- Délibération fixant les taux horaires pour les travaux en régie.
- Délibération portant sur l'acquisition des lots numérotés 217 et 218 de la section village.
- Compte-rendu de la délégation de signature du conseil municipal au Maire.
- Délibération portant sur la rectification du chemin rural n°8 (lieu-dit Rivière aux cailloux).
- Délibération portant sur le transfert en gestion d'une parcelle du domaine public maritime accueillant le camping de Poé.

**Le Maire demande au membre du conseil d'inscrire trois projets de délibérations qui ne figuraient pas sur l'ordre du jour : les membres sont POUR à l'unanimité.**

- Délibération relative à l'installation d'un membre du conseil municipal en remplacement d'un membre démissionnaire.
- Délibération portant modification de la désignation des membres des commissions municipales.
- Délibération modifiant la désignation des représentants de la commune dans les commissions externes et organismes divers.

#### **01. Montée au conseil municipal de Madame Josiline BOI, suite à la démission en date du 22.06.2024, du conseiller municipal Monsieur Léopold TOUKIO (Délibération n° 31/2024)**

Par suite de la démission du conseiller municipal Monsieur Léopold TOUKIO, Madame Josiline BOI – inscrite en 30<sup>ème</sup> position sur la liste « BOURAIL en accord » est installé au sein du conseil municipal.

La conseillère municipale Madame Josiline BOI prend rang en 29<sup>ème</sup> position sur le tableau de l'ordre du conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver la montée au conseil municipal de Madame Josiline BOI.

#### **02. Modification de la composition des commissions communales dont Monsieur Léopold TOUKIO était membre (Délibération n°32/2024)**

Suite de la démission du conseiller municipal Monsieur Léopold TOUKIO reçue en mairie le 22 juin 2024, il convient de remplacer celui-ci dans les commissions où il siégeait :

- ⇒ Commission n° C « Sécurité, Transport et Mobilité »
- ⇒ Commission n° I « Appel d'offres » - suppléant
- ⇒ Commission n° J « Commission de Délégation de Service Public ».

C'est aussi l'occasion de donner l'opportunité à la nouvelle élue, Madame Josiline BOI de prendre part aux travaux des commissions communales.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents de modifier la constitution des commissions communales et désigne les membres ainsi qu'il suit, pour ce qui concerne les commissions suivantes :

➔ **Sécurité, Transport et Mobilité :**

Candidats	Suffrages obtenus
ROBELIN Jean-Paul	15 voix
SANITA Michel	
<b>BOI Josiline</b>	
COLOMINA Marietta	
BIMA Carlo	
BOANEMOI Julien	

Mme BOI Josiline est ainsi désignée membres de la commission "Sécurité, Transport et Mobilité » en lieu et place de Monsieur TOUKIO Léopold.

➔ **Appel d'offres**

La commission d'appel d'offres est composée de SEPT membres afin d'assurer une représentation de l'ensemble des groupes politiques élus au sein du conseil municipal.

PRESIDENT : Patrick ROBELIN (Maire)

Suppléant : M. ROBELIN Jean-Paul

TITULAIRES	SUFFRAGES OBTENUS	SUPPLEANTS	SUFFRAGES OBTENUS
BOUEARAN Mario	/	MONTAZI Josselyne	15 voix
OBRY Odile		<b>BOI Josiline</b>	
BELPADRONE Joris		PERRONNET Bertrand	
ROUBIO Murielle		SANITA Michel	
ROY Rozanna		UGOLINI David	
ARIHOHOA Lyshenka		WUHLIN Arnaud	
BOANEMOI Julien		BIMA Carlo	

Madame BOI Josiline est donc nommée suppléante de Mme OBRY Odile en remplacement de Monsieur TOUKIO Léopold.

➔ **Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :**

Envoyé en préfecture le 18/07/2024  
Reçu en préfecture le 18/07/2024  
Publié le  
ID : 988-200013076-20240626-PV\_CM\_260624-AR

PRESIDENT : Mr Patrick ROBELIN (Maire)
Suppléant : Mr BOUEARAN Mario

TITULAIRES	SUFFRAGES OBTENUS	SUPPLEANTS	SUFFRAGES OBTENUS
OBRY Odile	15 voix	JIZDNY Cédric	/
ROUBIO Murielle		BELPADRONE Joris	
MONTAZI Josselyne		PAILLARD Virginie	
BOUFENECHÉ Marie-Pierre		HOUDAN Olivier	
<b>BOI Josiline</b>		SANITA Michel	
UGOLINI David		ROY Rozanna	
BOANEMOI Julien		BIMA Carlo	

Madame BOI Josiline est donc nommée suppléante de Mme OBRY Odile en remplacement de Monsieur TOUKIO Léopold.  
Le reste sans changement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver la modification de la composition des commissions communales.

**03. Modification de la désignation des représentants de la commune dans les commissions externes et organismes divers (Délibération n°33/2024)**

La délibération n°03/2024 du 06 mars 2024 portant désignation des représentants de la ville de Bourail dans les commissions extérieures et organismes divers est modifiée ainsi qu'il suit, pour ce qui concerne les organismes suivants :

➔ **Comité d'études pour la révision du P.U.D. de Bourail**

Candidats	Suffrages obtenus
BOUEARAN Mario	15 voix
ROUBIO Murielle	
<b>BOI Josiline</b>	

Mme BOI Josiline est désignée membre du comité d'études pour la révision du PUD en remplacement de Mr TOUKIO Léopold.

**Le reste sans changement**

**04. Approuvant la modification n°1 du budget principal 2024 (Délibération n°34/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver la modification n° 1 du budget principal 2024, ainsi qu'il suit :

**En section de fonctionnement :**

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	article	Montant	Chapitre	article	Montant
011	6241	4 000 000	70	70388	3 000 000
67	673	200 000	74	74121	332 000
023	023	1 054 065	74	74125	1 621 713
			77	773	131 652
			77	7788	168 700
TOTAL		5 254 065	TOTAL		5 254 065

**En section d'investissement :**

Investissement			
Op	Intitulé programmes	Dépenses	Recettes
OPFI	Opérations Financières	273 684	1 054 065
10122	Infrastructures scolaires	0	1 977 751
10123	Infrastructures scolaires	0	-2 002 266
10223	Infrastructures et signalisation routières	4 418 318	0
10522	FIPE2021 Réfection de la route de la POUEO	309 520	0
10524	Engins et flotte automobile	8 000 000	0
10623	Matériel roulant 2023	165 955	0
10922	FER 2021/2022/2023 Electrification	-39 500 000	-16 386 066
11124	FIPE2024 Réfection VU1, VU27, VU29 et VU 72	45 410 922	35 434 915
11224	Adressage	1 000 000	0
TOTAL		20 078 399	20 078 399

**BALANCE GENERALE DE LA DM1 2024**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 254 065	5 254 065
Investissement	20 078 399	20 078 399
TOTAL	25 332 464	25 332 464

**BALANCE GENERAL DU BUDGET APRES LE VOTE DE LA DM1 2024**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 058 242 742	1 058 242 742
Investissement	828 814 302	828 814 302
TOTAL	1 887 057 044	1 887 057 044

Les modifications précitées sont présentées dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

PLANS DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 988-200013076-20240626-PV\_CM\_260624-AR

Le programme des travaux et le plan de financement des nouvelles opérations sont adoptés ainsi qu'il suit :

- Opération 11124 FIPE2024 REFECTION VU1, VU27, VU29 et VU72  
Dépenses : 45.410.922 F  
Recettes :
  - NC - FIP Equipement 2024 : 20.434.915 F
  - Emprunt : 15.000.000 F
- Opération 11224 ADRESSAGE  
Dépenses : 1.000.000 F

EMPRUNTS

Le montant de l'emprunt 2024 nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessous est rectifié ainsi qu'il suit :

Emprunts 2024		
Op	Intitulé programmes	Montant
10124	Infrastructures scolaires	7 000 000
10224	Infrastructures routières	15 000 000
10324	Réhabilitation bâtiments communaux 2024	12 321 300
10424	Infrastructures sportives communales	3 000 000
10524	DETR2024 Engins et flotte automobile	15 000 000
10624	Réhabilitation des ateliers municipaux 2024	13 000 000
10921	Maison des familles	20 000 000
11323	Reconstruction du pont de Nemeara	10 160 000
11124	FIPE2024 Réfection VU1, VU27, VU29 et VU 72	15 000 000
TOTAL		110 481 300

Le maire est habilité à contracter cet emprunt auprès des caisses prêteuses et signer tout contrat de prêt et avenant éventuel.

PARTICIPATIONS

Au titre du présent budget, le maire est habilité à signer, autant que de besoin, les conventions et toutes les pièces relatives à la participation financière de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, de la province Sud ou de leurs établissements publics ou privés, pour la réalisation des opérations d'équipements énumérées ci-dessus.

**05. Approuvant la modification des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) sur le budget principal 2024 (Délibération n°35/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'autoriser le maire à modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement, ainsi qu'il suit :

Affectation de l'AP		Montant des AP	Date de création	1 <sup>e</sup> modification le 07/12/2022	2 <sup>e</sup> modification le 22/03/2023	3 <sup>e</sup> modification le 26/06/2023	Nouveaux montants des AP	montant des CP				
								Opération	Intitulé	Antérieurs (depuis 2019)	2023 réalisé	2024
10719	Construction de la gendarmerie	228 000 000	26/06/2024	0	0	0	228 000 000	10 000 000	0	0	109 000 000	109 000 000
10921	maison des familles	63 800 000	16/03/2022	20 200 000	0	0	84 000 000	3 625 136	38 131 106	42 243 758	0	0
10622/3/10524	acquisition d'engins et de véhicules ateliers	60 000 000	16/03/2022	16 981 809	0	8 165 955	85 147 764	34 692 107	1 355 704	46 165 955	2 933 998	0
11422	traversée du village	714 285 716	16/03/2022	0	45 714 284	0	760 000 000	9 970 625	13 025 121	186 974 879	300 029 375	250 000 000

**06. Approuvant la modification n°1 du budget annexe de l'eau 2023 (Délibération n° 36/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver la modification n°1 du budget annexe de l'eau 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

**En section de fonctionnement :**

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	article	Montant	Chapitre	article	Montant
011	611	- 3 367 700	70	70388	1 500 000
67	673	100 000			
023	023	4 767 700			
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000</b>

**En section d'investissement :**

Investissement			
Op	Intitulé programmes	Dépenses	Recettes
OPFI	Opérations Financières	0	4 767 700
20124	Alimentation du réservoir DUMEZ par Baraoua-Daoui	53 214 000	48 446 300
<b>TOTAL</b>		<b>53 214 000</b>	<b>53 214 000</b>

**BALANCE GENERALE DE LA DM1 2024**

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 500 000	1 500 000
<b>Investissement</b>	53 214 000	53 214 000
<b>TOTAL</b>	<b>54 714 000</b>	<b>54 714 000</b>

**BALANCE GENERAL DU BUDGET APRES LE VOTE DE LA DM1 2024**

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	47 856 651	47 856 651
<b>Investissement</b>	240 851 776	240 851 776
<b>TOTAL</b>	<b>288 708 427</b>	<b>288 708 427</b>

**PLANS DE FINANCEMENT**

Le programme des travaux et le plan de financement de la nouvelle opération sont adoptés ainsi qu'il suit :

- **Opération 20124 ALIMENTATION DU RESERVOIR DUMEZ PAR L'ADDUCTION DE BARAOUA-DAOUI**  
 Dépenses : 53.214.000 F  
 Recettes :
  - ETAT - FCDEV 2024 : 23.946.300 F
  - Emprunt : 24.500.000 F



## EMPRUNTS

Le montant de l'emprunt 2024 nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessous est fixé ainsi qu'il suit :

Emprunts 2024		
Op	Intitulé programmes	Montant
20124	Alimentation du réservoir Dumez par Baraoui-Daoui	24.500.000
<b>TOTAL</b>		<b>24.500.000</b>

Le maire est habilité à contracter cet emprunt auprès des caisses prêteuses et signer tout contrat de prêt et avenant éventuel.

## PARTICIPATIONS

Au titre du présent budget, le maire est habilité à signer, autant que de besoin, les conventions et toutes les pièces relatives à la participation financière de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, de la province Sud ou de leurs établissements publics ou privés, pour la réalisation des opérations d'équipements énumérées ci-dessus.

### 07. Approuvant la création d'une autorisation de programmes et des crédits de paiement sur le budget annexe de l'eau 2024 (Délibération n°37/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'autoriser le maire à créer l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement sur le budget annexe de l'eau 2024, ainsi qu'il suit :

Affectation de l'AP		Montant des AP	Date de création	Montant des CP	
Opération	Intitulé			2024	2025
20124	Alimentation du réservoir DUMEZ par l'adduction Baraoua-Daoui	126 700 000	26/06/2024	53 214 000	73 486 000

### 08. Modification n°1 du budget annexe des ordures ménagères 2024 (Délibération n°38/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le budget annexe ordures ménagères 2024, ainsi qu'il suit :

#### En section de fonctionnement :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	article	Montant	Chapitre	article	Montant
011	611	7 200 000	70	70611	7 800 000
042	6811	600 000			
<b>TOTAL</b>		<b>7 800 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 800 000</b>

**En section d'investissement :**

<b>Investissement</b>			
Op	Intitulé programmes	Dépenses	Recettes
OPFI	Opérations Financières	0	600 000
40024	Acquisition de bacs roulants et de matériel	600 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>600 000</b>	<b>600 000</b>

**BALANCE GENERALE DE LA DM1 2024**

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	7 800 000	7 800 000
<b>Investissement</b>	600 000	600 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 400 000</b>	<b>8 400 000</b>

**BALANCE GENERAL DU BUDGET APRES LE VOTE DE LA DM1 2024**

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	86 636 844	86 636 844
<b>Investissement</b>	2 281 400	2 281 400
<b>TOTAL</b>	<b>88 718 244</b>	<b>88 718 244</b>

**09. Autorisant la perception d'une redevance d'occupation domaniale (Délibération n°39/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'autoriser le Maire à percevoir la redevance d'occupation domaine public prévue à l'article 36 du contrat de délégation du service public de l'eau potable n°1068-2023 en date du 20 septembre 2023.

**10. Autorisant le versement d'une subvention d'équipement à l'APE de l'école Louise Michel (Délibération n°40/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents autorise le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 7.060.000 (SEPT MILLIONS SOIXANTE MILLE) Francs à l'association des parents d'élèves de l'école Louise MICHEL de Bourail dans le but de participer au financement du projet de réaménagement des espaces extérieurs de l'école lauréat du Budget Participatif de la Province Sud. Le versement de cette subvention sera effectué dès le lancement effectif des travaux sur présentation des documents actant formellement le début des travaux.

*Le Maire précise qu'il y a de fortes probabilités pour que la Province Sud mette en suspend tous les projets lauréats des budgets participatifs.*

**11. Autorisant la signature d'un avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'eau potable (Délibération n°41/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décident à l'unanimité des voix des membres présents d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'eau potable.

*Le Maire apporte des informations chiffrées quant à la portée de cette délibération, il rappelle que la charge est supportée à part égale par l'exploitant et la mairie.*

**12. Autorisant la SIC à signer les marchés de maîtrise d'œuvre pour le compte de la Mairie dans le cadre de la construction de la nouvelle gendarmerie de Bourail (Délibération n°42/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents que le groupement COURTOT Nicolas Architecture, Atelier OCEA, SIGMA ingénierie, BRH, CIEL, CAPSE est désigné lauréat du concours

En tant que maître d'ouvrage déléguée de Ville sur la partie « Locaux de bureaux, de services techniques et de logements réversibles », la SIC est autorisée à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat, pour un montant prévisionnel de 20 780 000 F HT, ainsi que ses avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient par l'équilibre économique dudit marché.

Le montant des indemnités allouées aux candidats non retenus est fixé comme suit :

- Groupement PERSPECTIVE, OMNIS, GINGER SOPRONER, EDE, AGSI : 600 000 F HT ;
- Groupement AGENCE K, ITS, CIEL, SIGMA INGENIERIE, AGSI : 450 000 F HT.

### **13. Autorisant la prise en charge de kits solaires dans le cadre du programme communal solaire 2022 (Délibération n°43/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'autoriser la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre et d'installation de kits solaires 6000 WH/J dans le cadre du programme solaire 2022. Les dépenses afférentes sont prises en charge sur le budget principal.

### **14. Autorisant une exonération de paiement des loyers pour les prestataires titulaires d'un titre d'occupation d'un emplacement pour une roulotte (Délibération n°44/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décident à l'unanimité des voix des membres présents, l'exonération de paiement des loyers de mai et juin 2024 des travailleurs indépendants bénéficiant d'une autorisation d'occupation d'un emplacement sur les places communales, dans le cadre de la crise en cours actuellement en Nouvelle-Calédonie.

*Le Maire informe sur le montant de cette exonération qui s'élève à 600.000 F pour les deux mois.*

### **15. Attribuant le versement de diverses subventions (Délibération n°45/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décident à l'unanimité des voix des membres présents, le versement de subventions aux organismes, établissements scolaires et associations Loi 1901, pour un montant total de TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE (3.250.000) francs CFP, ainsi qu'il suit :

Domaine	Associations		Domaine	Montant
Culturel	6574	Association ANIMATION BOUR-RHAI CULTURES	Développement d'activités culturelles sur Bourail	350 000 F
Environnement	6574	Association BWARA TORTUES MARINES	Fonctionnement 2024	150 000 F
Actions sociales et solidaires	6574	Association ENFANCE ET JEUNESSE DE BOURAIL	Fonctionnement 2024	50 000 F
Actions sociales et solidaires	6574	Association des femmes JEANNE BOUTIN	Fonctionnement 2024	50 000 F
Actions sociales et solidaires	6574	Association L'AGE D'OR	Fonctionnement 2024	100 000 F

Domaine	Associations		Montant
Actions sociales et solidaires	6574	Association LES FEMMES ET LES ENFANTS D'ABORD	Fonctionnement 2024 50 000 F
Scolaire	6574	AVSB Association Voyages Scolaires de Bourail	Fonctionnement 2024 2 500 000 F
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>3 250 000 F</b>

Le versement de la subvention à l'AVSB est conditionné par la production du contrat liant l'association au transporteur.

Dans un délai d'un an à réception des subventions, les organismes attributaires devront fournir à la mairie de Bourail les documents obligatoires justifiant l'utilisation des fonds que sont les **budgets et comptes de l'exercice écoulé (bilans moral et financier)**.

**A défaut de justificatif, un titre de recettes sera automatiquement émis à l'encontre des attributaires pour restitution des sommes indument perçues.**

*C'est à la demande du Conseil Municipal que le versement de la subvention à l'AVSB est conditionné par la production du contrat liant l'association au transporteur. Le Maire demande à la Secrétaire Générale de rajouter cette mention dans la délibération.*

## 16. Fixant les règles et tarifs des concessions funéraires dans les cimetières de la commune de Bourail (Délibération n° 46/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de fixer les règles et tarifs des concessions funéraires dans les cimetières, ainsi qu'il suit :

L'occupation du domaine public constituant les cimetières communaux est soumise à titre de concession.

Ces concessions sont de trois types :

- Individuel (réservé à la personne qui l'a acquis),
- OU collectif/nominatif (réservé aux personnes désignées dans l'acte de concession),
- OU familial (réservé à la personne qui l'a acquis et à ses ayants-droits selon l'état civil).

A compter du 1<sup>er</sup> JUILLET 2024, les tarifs des concessions dans les cimetières de la Commune de Bourail sont fixés comme suit :

ACHAT DE CONCESSION	
Tombe individuelle adulte	50.000 F CFP / PERPETUELLE
Tombe individuelle enfant (-12 ans)	GRATUIT / PERPETUELLE
Caveau	100.000 F CFP / PERPETUELLE
Case columbarium ou cavurne	50.000 F CFP/ PERPETUELLE
Adulte - cimetière naturel (nouveau cimetière)	25.000 F CFP / PERPETUELLE
Enfant – cimetière naturel (nouveau cimetière)	GRATUIT / PERPETUELLE

**PAS DE  
RESERVATION  
PAS DE  
RESERVATION**

**PAS DE  
RESERVATION  
PAS DE  
RESERVATION**

**DROIT DE SUPERPOSITION**

Faux-caveaux	10.000 F CFP / PERPETUELLE
Columbarium/cavurne	GRATUIT pour les enfants -12 ans

**LOCATION CAVEAU MUNICIPAL**

Dépôt caveau municipal forfait SIX PREMIERS MOIS	50.000 F CFP pour les SIX PREMIERS MOIS
Les SIX MOIS SUIVANTS (tout mois entamé est dû)	10.000 FCFP / MOIS
Et au-delà d'UN AN (tout mois entamé est dû)	20.000 F CFP/ MOIS
Enfant (-12 ans)	GRATUIT les 6 premiers mois

Le règlement du montant de la concession s'effectue auprès du régisseur de la caisse de menues recettes de la mairie de Bourail.

La jouissance des terrains concédés, même à perpétuité, ne pourra être modifiée par les concessionnaires ou leurs héritiers, ni par qui que ce soit, en dehors de l'intervention du Maire.

Les terrains ne pourront, dans aucun cas, changer de destination, et lorsque les familles seront éteintes, les monuments et tombeaux des concessions perpétuelles demeureront à jamais fermés, sans préjudice du droit de reprise par la commune, conformément à l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le terrain nécessaire aux séparations et passages établis autour des concessions est fourni gratuitement par la commune. Ils ne pourront être occupés, même temporairement, par les concessionnaires riverains.

### **17. Fixant les taux horaires pour les travaux en régie (Délibération n°47/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de fixer les tarifs horaires des travaux en régie pour l'année 2024, ainsi qu'il suit :

NATURE	TARIFS En Fcfp pour 1 heure	OBSERVATIONS
Niveleuse	14.000	Avec chauffeur
Camion benne 15 m <sup>3</sup>	8.500	Avec chauffeur
Tracteur agricole avec épareuse ou gyrobroyeur	9.000	Avec chauffeur
Pelle-rétro	8.000	Avec chauffeur
Compacteur vibrant	10.000	Avec chauffeur
Pelle hydraulique sur pneus (11 tonnes)	13.000	Avec chauffeur
Mini pelle (1.8 tonnes)	6.000	Avec chauffeur

Les délibérations ci-dessous énumérées sont abrogées par la présente décision :

- 2242/10/97 du 21 mars 1997,
- 2242/81/01 du 15 novembre 2001,
- 2242/27/02 du 25 avril 2002,
- 2242/66/04 du 4 novembre 2004,
- 2242/08/2010 du 10 mars 2010.

## **18. Validant l'acquisition des lots n°217 et 218 de la section village (Délibération n°48/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de valider l'achat des lots 217 et 218 de la section Village au prix de HUIT MILLIONS DE FRANCS CFP (8.000.000 F) à Madame Rachel DARSAN-MOEKSIN épouse HERLIN et Monsieur Michel MOEKSIN.

Le Maire est habilité à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

*Le Maire a tenu à préciser que cette acquisition fait partie intégrante du plan d'aménagement du cœur du village.*

## **19. Portant classement et déclassement de divers lots de la section d'Ourail dans le cadre de la rectification du chemin rural n° 8 (Délibération n°49/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de valider la rectification du tracé du chemin rural n° 8 (lieu-dit rivière aux cailloux), ainsi qu'il suit :

➤ Déclassement du domaine public communal des lots numérotés comme suit :

- . 283 – section Route d'Ourail – 19a 03ca – NIC : 354287-9524,
- . 290 – section Route d'Ourail – 21a 87ca – NIC : 353288-9052,
- . 293 – section Route d'Ourail – 4a 41ca – NIC : 353288-8102,
- . 294 – section Route d'Ourail – 3a 09ca – NIC : 353288-8019,
- . 296 – section Route d'Ourail – 8ca – NIC : 353852-288093,
- . 300 – section Route d'Ourail – 20ca – NIC : 353868-288262.

Ces lots déclassés seront échangés ou cédés à titre gratuit aux riverains privés limitrophes.

➤ Le classement dans le domaine public communal des tronçons numérotés comme suit :

- . 273– section Route d'Ourail – 14a 13ca – NIC : 354287-6655,
- . 276 – section Route d'Ourail – 33a 67ca – NIC : 354287-8754,
- . 278– section Route d'Ourail – 34a 22ca – NIC : 355287-0759,
- . 291– section Route d'Ourail – 21a 03ca – NIC : 353288-9064,
- . 295 – section Route d'Ourail – 2a 71ca – NIC : 353288-8120,
- . 297– section Route d'Ourail – 3ca – NIC : 353849-288083,
- . 299– section Route d'Ourail – 5a 34ca – NIC : 353850-288293.

Ces lots classés constitueront le chemin rural n°8 rectifié.

## **20. Habilitant le Maire à signer la convention de transfert en gestion d'une parcelle du domaine public maritime accueillant le camping de Poé (Délibération n°50/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert en gestion d'une parcelle de trois hectares quatre-vingt-neuf ares du domaine public maritime accueillant le camping municipal de Poé telle que définie dans le projet de convention et le plan.

## **21. Compte-rendu de la délégation de signature (Délibération n°51/2024)**

Le CONSEIL MUNICIPAL, prend acte du compte-rendu de la délégation de signature du Maire tel que définie ci-dessous :

**De la signature des conventions de : NOVEMBRE 2023 à****AVRIL 2024 :**

ID : 988-200013076-20240626-PV\_CM\_260624-AR

- Convention n°1300-2023 relative aux travaux de menuiserie- Bloc sanitaire de la place Blidy au profit de Monsieur Rémi GARCIA pour un montant total de deux cent quarante-cinq mille sept cents francs (245.700 frs).
- Convention n°1301-2023 relative aux travaux de menuiserie- Mairie de Bourail au profit de Monsieur Rémi GARCIA pour un montant total de cent six mille deux cent quarante francs (106.240 francs).
- Convention de mise à disposition n°153-2024 relative à la location de locaux à usage de salle d'entraînement des groupes de musique de Bourail au profit de l'association TCHUI KANAAKE NEKOU moyennant une redevance mensuelle de quatre mille francs (4000 Francs).
- Convention de mise à disposition n°272-2024 relative au bâtiment dénommé « Morgue Municipale de Bourail » au profit de la SARL Bourail Funéraire moyennant un loyer mensuel de quinze mille francs (15.000 Frs CFP).
- Convention de mise à disposition précaire et révocable n°295-2024 au profit de Mme Debbera ROBERT à titre gracieux.
- Convention n°298-2024 de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la place de l'Eglise au profit de la SARL SIGMA INGENIERIE représentée par Mr Vincent GAILLARD et Mr Joël BEAUMONT pour un montant total de deux millions cent cinquante et un mille huit cents francs (2.151.800 Francs CFP).
- Convention n°152-2024-DST- Mission d'assistance technique, entretien d'espaces verts au profit de l'entreprise HEKA pour un montant forfaitaire mensuel de deux cent dix mille francs (210.000 frs) hors taxe.
- Convention n°777- Avenant n°1 relatif à l'entretien des abords des voiries par fauchage et élagage du secteur Nord de la Commune pour un montant minimum de trois millions cinq cent trente-deux mille cinq cent trente-huit francs (3.532.538 frs), estimation sur 1 passe de fauchage et 5000 ml de taille en rideau et un montant maximum de cinq millions neuf cent quinze mille soixante-seize francs HT (5.915.076 francs), estimation sur 2 passes de fauchage et 5000 ml de taille en rideau.
- Convention d'entretien des espaces verts n°178/2024-DST au profit de Mr Henri MARCIAS pour un montant forfaitaire par intervention de deux cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingts francs (256.380 frs).
- Mandat exclusif pour rapport d'estimation n°24/706/XJ/706 E du lot n°18 de 08 ares 38 centiares environ au profit de l'Agence Bracqbien Immobilier « AB Immobilier » d'un montant de quarante-sept mille sept cents francs (47.700 francs).
- Mandat exclusif pour rapport d'estimation n°24/707/XK/707 E d'une parcelle de 32 ares environ à détacher du lot n°93PIE de 3 hectares 14 ares 52 centiares environ au profit de l'Agence Bracqbien Immobilier « AB Immobilier » d'un montant de quarante-sept mille sept cents francs (47.700 francs).

**De la signature de bail de location : NOVEMBRE 2023 à AVRIL 2024****De la signature d'arrêtés pour Enquêtes publiques : NOVEMBRE 2023 à AVRIL 2024****De la signature d'Acte d'acquisition : NOVEMBRE 2023 à AVRIL 2024****De la signature d'arrêtés d'inhumation : NOVEMBRE 2023 à AVRIL 2024**

- Arrêté d'inhumation dans le cimetière de Pothé de Mme Philomène MOAINAO le 12 janvier 2024.
- Arrêté d'inhumation et portant attribution d'une concession à perpétuité dans le cimetière communal de Bourail n°2 de Mr Raymond, André, Robert MEURET le 09 janvier 2024.

- Arrêté d'inhumation dans le cimetière des Arabes de Mr Mohamed, Lucien, Marcel SAID le 13 janvier 2024.
- Arrêté d'inhumation dans le cimetière familial « BOUQUET » de Pothé de Mr Elie, Vincent, Yves PATEAU le 14 janvier 2024.

↪ **De la signature de permis de construire de : NOVEMBRE 2023 à AVRIL 2024**

PC 2023 0031	Mme Sandra BOURRELLY	Construction neuve-Villa F3	ACCORDE	09/11/2023
PC 2023 0032	Mr Nadir BOUFENECHÉ	Construction neuve-Villa F4	ACCORDE	09/11/2023
PC 2023 0044	Mr et Mme Laurent et Mylène BLIDY	Régularisation-Construction d'une annexe à la villa existante	ACCORDE	21/11/2023
PC 2023 0048	SCA 1869- Mme Michèle GALINIÉ	Construction neuve-Garage	ACCORDE	22/11/2023
PC 2020 0048-M2	Mr Philippe BOURCIER	Construction neuve-Villa F2	ACCORDE	22/11/2023
PC 2023 0040	CANC- Mr Jean-Christophe NIAUTOU	Réaménagement d'une villa existante en locaux de bureaux (ERP)	ACCORDE	05/12/2023
PC 2023 0034	DAEM-Mr Jean-Pierre BREYMAND	Réhabilitation du foyer de Néméara	ACCORDE	13/12/2023
PC 2023 0054	Mr Axel POULLAILLON	Annexe à la construction existante	ACCORDE	11/01/2024
PC 2023 0052	SCI MARISTANE-Mme Roberte TUULAKI	Changement de destination-Commerciale en habitation	ACCORDE	11/01/2024
PC 2023 0046	Mme Sabrina GALEAZZI	Construction neuve-Villa F4	ACCORDE	16/01/2024
PC 2023 0045	Mr Indrick VELAYOUDON et Mme Prisca DRISS	Construction neuve-Villa F4	ACCORDE	17/01/2024
PC 2023 0049	SCI M.D.P.B. Mr Jérôme MARTINATTI	Construction d'un dock commercial	ACCORDE	23/01/2024
PC 2023 0043	Mr et Mme Jean-Pierre et Karen FÉRE	Construction d'un ensemble pavillonnaire composé de 3 F1	ACCORDE	23/01/2024
PC 2023 0036	Mr Nel DELATHIERE	Construction neuve-Villa F4	ACCORDE	23/01/2024



PC 2023 0037	MINISTERE DES OUTRE-MERS/RSMA NC- Mr Michel STACHOWSKI	Extension du bâtiment n°4- Réaménagement du bâtiment n°5 par la création de dégagement de sécurité et Construction neuve du bâtiment n°17	ACCORDE	23/01/2024
PC 2023 0047	Mr Pascal ROBERT	Construction neuve- Villa F4	ACCORDE	23/01/2024
PC 2023 0050	Mr David DJEMAOUN	Construction neuve- Villa F2 avec mezzanine	ACCORDE	22/02/2024
PC 2023 0053	Mr Serge BLANCO	Régularisation- Extensions	ACCORDE	22/02/2024
PC 2408-pc	Mr Julien PAGES	Construction d'un carport	ACCORDE	22/02/2024
PC 2023 0025	Mme Yasmina KADDOUR et Mr Philippe BLASCO	Construction neuve- Villa F2	ACCORDE	22/02/2024
PC 2023 0056	Congrégation des frères du Sacré- Cœur- Mr Lino SAKSAK	Construction neuve- Villa F3	ACCORDE	22/02/2024
PC 2023 0055	Mr Jean-Hugues FAUFINGUE	Régularisation- Construction d'un bungalow de type F2 + 1 Deck	ACCORDE	27/02/2024
PC 2023 0024-M1	Mr Harold COLOMINA	Rénovation d'une villa de type F5	ACCORDE	26/03/2024
PC 2023 0048-M2	SCA 1869- Mme Michèle GALINIE	Construction d'un garage et d'une villa de type F3	ACCORDE	26/03/2024
ADS 2430-pc	Mr Julien PAGES	Construction d'un carport et docks de stockage	ACCORDE	16/04/2024

↳ **De la signature de : Déclaration Préalable : NOVEMBRE 2023 à AVRIL 2024**

DP 2023 0005	Mme Céline BURGER	Construction d'un abri de jardin	ACCORDE	13/10/2023
DP 2023 0006	Collège Sacré-Cœur de Bourail- Mme Joëlle CADIOU	Construction d'un abri	ACCORDE	23/01/2024
DP 2023 0007	Mr Eric OMO	Extension d'une villa existante	ACCORDE	22/02/2024
DP 2024 0001	Commune de Bourail	Construction d'un faré	ACCORDE	27/02/2024

## De la signature de DIVISIONS / LOTISSEMENTS / PARTAGES de :

N° de dossier	DEMANDEUR	Type de demande	Accordé/ Refusé	Date
DR2302	Géomètres experts A.I.G.E.	Autorisation de détachement/rattachement pour le compte de Mme Denise ROY	ACCORDE	09/11/2023
DIV2312	Géomètres experts THEOME	Autorisation de division pour le compte de Mr Charles DAMBREVILLE	ACCORDE	20/11/2023
DIV2310	Géomètres experts A.I.G.E.	Autorisation de division pour le compte de Mme Sandrine BOUTEILLER	ACCORDE	21/11/2023
PL2301	Géomètres experts A.I.G.E.	Autorisation de division pour le compte du Fonds Social de l'Habitat- Mr Jean-Loup LECLERCQ	ACCORDE	06/12/2023
PF2308	Géomètres experts A.I.G.E.	Autorisation de division pour le compte de Mr Bernard QUENNEVILLE	ACCORDE	13/12/2023
DIV2316	Géomètres experts GEOMATIC	Autorisation de division pour le compte de Mr Yves HELLOUIN	ACCORDE	13/12/2023
PF2307	Géomètres experts A.I.G.E.	Autorisation de division pour le compte de Mr Guy STANISIC	ACCORDE	11/01/2024
DIV2313	Géomètres experts A.I.G.E.	Autorisation de division pour le compte de Mrs Thierry et Josué PHADEL ALI	ACCORDE	11/01/2024
DIV2311	Géomètres experts A.I.G.E.	Autorisation de division pour le compte de Mr Loïc BRASSET	ACCORDE	11/01/2024
DIV2321	Géomètres experts FREDERIC OXFORD	Autorisation de division pour le compte de Mr et Mme Claude UGOLINI	ACCORDE	11/01/2024
DIV2320	Géomètres experts GEOMATIC	Autorisation de division pour le compte de Mr Nicolas GUILLEMARD et la Commune de Bourail	ACCORDE	11/01/2024
DIV2317	Géomètres experts GEOMATIC	Autorisation de division pour le compte de Mr Serge JEULIN	ACCORDE	11/01/2024
DR2304	Géomètres experts A.I.G.E.	Autorisation de détachement/rattachement pour le compte de Mr Ronald DARRAS	ACCORDE	17/01/2024

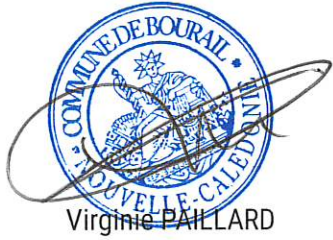
ADS 2402-div	Géomètres experts THEOME	Autorisation de division pour le compte de la SP Mme SOUBARI	ACCORDE	23/01/2024
PF2305	Géomètres experts THEOME	Autorisation de division pour le compte de la Succession COULSON	ACCORDE	19/02/2024
DR2303	Géomètres experts THEOME	Autorisation de division pour le compte de la Succession GUILLEMARD	ACCORDE	19/02/2024
DIV2315	Géomètres experts Leonel GONCALVES	Autorisation de division pour le compte de Mme Carmen BURGUIERE	ACCORDE	22/02/2024
DIV2319	Géomètres experts Nathalie GARRIDO	Autorisation de division pour le compte de Mme Laure DELAFENETRE	ACCORDE	27/02/2024
ADS 2434-div	Géomètres experts GEOMATIC	Autorisation de division pour le compte de la Commune de Bourail	ACCORDE	22/04/2024
ADS 2433-div	Géomètres experts GEOMATIC	Autorisation de division pour le compte de la Commune de Bourail	ACCORDE	22/04/2024
DIV 2323-M1	Géomètres experts SELARL AIGE	Autorisation de division RECTIFICATIVE pour le compte de Mr Achille CAZEAU	ACCORDE	29/04/2024

↳ **De la signature des autorisations de voirie de : NOVEMBRE 2023 à AVRIL 2024**

N° de dossier	DEMANDEUR	Type de demande	Accordé/ Refusé	Date
AV2401	SEEB	Réalisation d'une traversée dans l'emprise de la VU38 en vue d'un branchement AEP pour le compte de la SCI MGH	ACCORDE	22/01/2024
AV2402	Mme Valérie VARNIER	Réalisation d'une seconde entrée charretière dans l'emprise de la VU60	ACCORDE	11/03/2024
AV2408	OPT-NC	Réalisation d'une chambre de tirage sur le réseau souterrain existant pour raccorder le nouveau transfo EEC au FSH	ACCORDE	03/04/2024
2409-AV	EEC ENGIE	Réalisation d'une tranchée souterraine + pose de TPC + poste maçonné + dépose du réseau HTA aérien- rue Duvergier, impasse des cocotiers	ACCORDE	23/04/2024

Procès-verbal arrêté en séance du 26 juin 2024.

Le secrétaire de séance,



Virginie PAILLARD

Le président de séance,



Patrick ROBELIN